

Offre de location

Appartement 1 pièce

- Maison du Peuple, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne
- 3e étage
- 23 m²
- Sans balcon
- Cuisine agencée
- Disponible dès le 15 novembre 2023
- Loyer : 850.00/mois + 70.00 charges

Visites : prendre contact avec la locataire, M. Masuyer, 076.214.74.08

Les inscriptions doivent répondre aux critères du règlement des attributions de logements de la Société coopérative du Cercle ouvrier.

Renseignements et inscription : SCHL locations, 021 544 00 10, Mme Nicoletti, p.nicoletti@schl.ch

Règlement des attributions de logements (extraits)

Pour obtenir un logement, le-la candidat-e doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Le-la candidat-e doit disposer des ressources suffisantes pour assurer le paiement du loyer (le loyer brut ne doit pas dépasser 30% des revenus nets) ou disposer de garanties équivalentes (services sociaux, garanties de tiers,...). Il ne doit pas faire l'objet de poursuites mettant en cause la capacité à assurer le paiement du loyer.
- Le-la candidat-e doit être sociétaire du Cercle ouvrier, appartenir à une des organisations suivantes : UNIA, Syndicom, SSP, SEV, SUD, PS, POP, AVIVO Lausanne, SLT, ALJF ou être immatriculé-e comme étudiant-e à la HEMU.
- Le logement sollicité doit être le lieu de résidence principal, ou assimilé, du-de la candidat-e et de toutes les personnes faisant ménage commun avec lui-elle.
- Le-la candidat-e doit accepter le principe de constituer la garantie en parts sociales.
- Un taux d'occupation suffisant (personne seule : 1 ou 2 pièces, deux personnes : 2-3 pièces, 3 personnes : 3-4 pièces et 4 personnes : 4-5 pièces).